

ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON DU SANCY
COMMUNE DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE

PROCES VERBAL DES OPERATIONS DE CONSULTATION DES ELECTEURS DE
LA SECTION DU VERDIER

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 15 heures 30 dans la salle de la mairie de SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE, en exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de Saint-Victor-la-Rivière en date du 06 juin 2024 (reçu en Sous-Préfecture d'Issoire le 07 juin 2024), portant convocation des électeurs de la section du Verdier afin de se prononcer sur l'aliénation de la parcelle sectionale cadastrée ZV n°77, d'une surface de 1,0312 hectare et de la parcelle cadastrée ZT n° 81 d'une surface de 2,6356 hectares, au prix de 6500 euros l'hectare, au GAEC de la Coursière représenté par Monsieur Christian CHARROIN.

S'est réuni le bureau de vote composé de M. *François Gony*,
Président, Maire de Saint-Victor la Rivière, et de
MM. *Eric Benz, Marc et Marc Antoine de Lattre*, *adjoints*, assesseurs.
Le bureau ainsi constitué a choisi pour secrétaire : *Sylvie Richaux-Buonai*

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- le Code général des Collectivités Territoriales
- l'arrêté de Monsieur le Maire de Saint-Victor-la-Rivière en date du 06 juin 2024, portant convocation des électeurs de la section de Bessolles
- la liste d'émargement,
- une urne n'ayant qu'une ouverture destinée à laisser passer l'enveloppe contenant le bulletin de vote et fermée à deux serrures dissemblables, a été placée sur le bureau : l'une des clés est restée entre les mains du président et la seconde a été remise à l'assesseur tiré au sort parmi l'ensemble des assesseurs. Le Président, après avoir constaté avec les membres du bureau que cette boîte ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, et que le nombre des enveloppes de couleur verte mises à la disposition des électeurs correspondait bien au nombre des électeurs inscrits, a déclaré le scrutin ouvert à 16 heures.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité suivant les règles et usages établis, a pris lui-même une enveloppe, sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu dans l'isoloir et a mis le bulletin de son choix dans l'enveloppe.

L'électeur s'est ensuite présenté à la table de vote, et avant qu'il n'ait été admis à voter, le président a vérifié son identité, ainsi que l'assesseur ayant demandé à être associé à cette vérification.

Chaque électeur a fait ensuite constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe.

Le vote a été constaté par la signature de l'électeur, apposée à l'encre sur la liste d'émargement en regard de son nom.

Les membres du Bureau ont également procédé à l'ouverture des votes par correspondance, après avoir vérifié que l'enveloppe blanche comportait bien les nom et prénom et signature de l'électeur. L'enveloppe orange contenue dans l'enveloppe blanche, le cas échéant, a été introduite dans l'urne. L'enveloppe blanche est agrafée à la liste d'émargement.

A 18 heures, le Président a déclaré publiquement le scrutin clos.
Il a immédiatement signé avec tous les membres du bureau la liste d'émargement et il a constaté, en toutes lettres, le nombre des émargements, qui s'est élevé à

Puis il a ouvert l'urne et a compté les enveloppes et bulletins sans enveloppe qui y étaient enfermés.

Le nombre des enveloppes était de : 12

Le nombre de bulletins sans enveloppe était de : 0

Le nombre total des enveloppes et des bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne était donc de : 12

MM. Eric BENEZAK et Marc-Antoine de LAFFRE ont été désignés comme scrutateurs.

Les enveloppes ont été disposées sur la table de façon que les électeurs puissent circuler autour d'elles.

RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre d'électeurs de la section convoqués (voir liste en annexe) : 13

Nombre d'enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne : 12

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 12

Nombre de vote par correspondance : 9

ETAT DES REPONSES OBTENUES A LA SUITE DE LA CONSULTATION

Nombre de OUI : 9

Nombre de NON : 3

Observations et réclamations :

NEANT

Fait en double exemplaire à 18 h 05 heures, le 25 juin 2024.

Le Président

Les Assesseurs

Le Secrétaire

Depot SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
Date de réception de l'AR: 27/06/2024
063-216304014-20240625-AR_2024_12-AU

